

Stéphane PEU

Député

*2^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis
(Pierrefitte, Saint-Denis, Villetaneuse)
Membre de la Commission des Affaires
culturelles et de l'Education*

REF : ELN/SP-20240313-HAN

Monsieur Mathieu HANOTIN

Maire

Hôtel de Ville

2, place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

Paris, le 13 mars 2024

Monsieur le maire,

Je vous informe avoir été sollicité ces derniers jours par plusieurs riverains de la *rue des Ursulines*, très inquiets par le projet qui serait sur le point d'aboutir visant à installer sur le toit d'un immeuble de cette rue, probablement au n°21, une antenne de téléphonie mobile.

Une pétition mise en ligne a déjà recueilli près de 500 signatures en seulement quelques jours.

Si la copropriété n'a, semble-t-il, pas encore donné son autorisation, le sujet est suffisamment sensible pour que la Ville de Saint-Denis entende les inquiétudes fortes qu'il suscite et se positionne d'ores-et-déjà sur son principe.

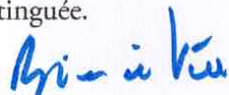
Je me permets de vous rappeler qu'une telle installation avait déjà été envisagée en 2006-2007 dans cette même rue mais que l'opérateur avait finalement renoncé à celle-ci après la mobilisation des riverains et les mesures prises par Plaine Commune visant à encadrer l'implantation de ces antennes.

La rue des Ursulines et ses abords comptent de nombreuses structures sensibles (établissements scolaires, cabinets médicaux, jardins publics...) où se rendent des personnes vulnérables (nouveau-nés, enfants, personnes âgées et/ou malades...), ce qui nécessite sans doute beaucoup plus de précautions que dans des zones moins denses et moins fréquentées.

Il ne faut, en effet, pas éluder les effets délétères potentiels de ces antennes sur l'environnement comme sur la santé. C'est pourquoi il me semble parfaitement justifié d'exiger notamment des opérateurs les données techniques précises de leurs installations (consommation électrique, valeur de radiofréquence, ...) et les rendre publiques.

Aussi, Monsieur le maire, pourriez-vous m'indiquer la position adoptée par la ville sur l'implantation des antennes relais sur la commune, et sur ce projet de *la rue des Ursulines*.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.



Stéphane Peu

Député de la Seine-Saint-Denis